

FINANCEMENT BANCAIRE SYNDIQUÉ



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la mise en place d'un financement bancaire syndiqué, avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des parties financières (arrangeur, agent, agent des sûretés, prêteur), que ce soit en période pré-contractuelle ou contractuelle.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- disposer d'une bonne connaissance du financement bancaire syndiqué ;
- identifier les points de vigilance ;
- présenter les principales clauses contractuelles et techniques de négociation.

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client.
- Répondre aux attentes du client.
- Assurer la protection des intérêts de la banque.
- Respect du devoir général de vigilance.

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Ouverture et interruption des négociations – facteurs de responsabilité.
- Arrangement : mission et responsabilités de l'arrangeur – transfert des responsabilités – différence entre mission d'arrangement et mission de conseil financier.
- *Due diligence* (*release letter*, *reliance letter*: analyse juridique et techniques de négociation).
- Lettre de mandat versus lettre d'engagement (*commitment letter*) – *term sheet*: analyse juridique et clauses types (*disclaimer*, *entire agreement*, RGPD...).
- Processus de syndication, prise ferme (*underwriting*), clauses et pratiques de marché (clauses « *material adverse change* », « *market flexibility* », « *clear market* », « *indemnity* », « *no front running* »...).
- Memorandum d'informations: avertissement (*disclaimer*), accords de confidentialité (technique de négociations), secret des affaires.
- Partage des responsabilités: syndication primaire, syndication secondaire, sous-participation, monopole bancaire.

PÉRIODE CONTRACTUELLE

- Rôles et responsabilités de l'agent et de l'agent des sûretés
- Devoir de vigilance: monopole bancaire, conditions suspensives (*legal opinions*, ..), déclarations et garanties, engagements contractuels de l'emprunteur, clause d'indemnisation, transfert des participations...
- Revue des clauses et pratiques de marché: clauses « *pro rata sharing* », « *claw back* », « *mitigation* », « *cross default* », « *cross acceleration* », « *pari passu* », « *increased costs* »... : analyse juridique et portée.

JEUDI 15 SEPTEMBRE
2022

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 08h30 - 16H30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18 rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est Senior Legal Counsel, Executive Director, département 'Banking, Financing & Securitisation' au sein de Crédit Agricole Corpo-rate and



Investment Bank. Administrateur de l'Association Française des Doc-teurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également Professeur Associé à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas. Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue Banque & Droit.